



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 29 septembre 2025

Présidence : Nicolas Menétrey

Effectif : 39

Présents : 30

Ordre du jour :

1. **Appel**
2. **Approbation du PV du 16 juin 2025**
3. **Communications du bureau**
4. **Communications de la Municipalité**
5. **Comptes rendus des délégués aux associations**
6. **Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2026 (rapporteur: Monsieur Thierry Schneeberger**
7. **Divers**

À 19h45, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance qui a lieu dans la salle du Grand Conseil de Lausanne.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. **Appel**

29 membres répondent présents à l'appel. Madame Valérie Chambettaz, Messieurs Patrice Gaudard, Patrick Jaton, Christian Manser et Didier Vautherin sont excusés. Madame Diane Weiss, Messieurs Jérôme Ciocca et Olivier Despont sont absents.

2. **Approbation du PV du 16 juin 2025**

Le Président met le PV en discussion qui est accepté avec deux abstentions. Il remercie la secrétaire pour son travail.

Monsieur Nicolas Menétrey salue ensuite l'arrivée de Monsieur Stéphane Jordan, député et invité à cette séance.

3. **Communications du bureau**

Monsieur Nicolas Menétrey est à la recherche de 2 membres du Conseil qui acceptent d'être présents à la séance publique du 4 novembre relative à la prochaine législature. Madame Marta Sokol Cavin et Monsieur Jean-Philippe Dupraz se portent volontaires.

Il rappelle ensuite que les dépôts de postulat, motion ou initiative doivent parvenir au Président avant la rédaction de la convocation, sans quoi il n'est pas possible de les mettre à l'ordre du jour.

Il termine en rappelant aux commissions de rapporter leurs heures de fonctionnement au bureau.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur François Guizzetti présente un projet mis en place par le canton en collaboration avec les communes de Jorat-Menthue, Froideville et Montilliez. Ce projet prévoit la mise à disposition pour Montilliez d'une parcelle de 1,6 hectare (sur les 7 hectares appartenant au Jorat), destinée à devenir une zone de biodiversité pour les 50 prochaines années. Une subvention cantonale de CHF 14'700.- est attribuée pour la réalisation de cette initiative.

Un projet identique est à l'étude sur la commune, entre la Route Neuve et la Route de la Rose, ainsi que sur le bas du Bois de Chavanne. Ces projets touchent des parcelles communales et privées, une séance va être mise en place pour expliquer les différents projets.

Pour l'AIEHJ et l'AIAE, il informe d'un souci de liaison entre le réservoir de tête de Peney-le-Jorat et le réservoir des Esserts à Villars-Tiercelin, une bulle d'air se créant régulièrement dans la conduite. Le réservoir va être agrandi à Peney-le-Jorat pour remédier à ce souci.

Les travaux de la piste cyclable entre Echallens et Goumoëns sont terminés. L'AIAE a dû déplacer des conduites, les travaux ont coûté CHF 600'000.- et ce montant sera répercuté sur le prix de l'eau. Une piste cyclable est aussi prévue entre Echallens et St-Barthélemy, des conduites devront également être déplacées et des discussions sont en cours avec le canton à ce sujet, les points de vue de chacun étant divergents.

Monsieur François Guizzetti annonce ensuite que la réfection de la station de pompage de la Repas sont terminés.

Pour terminer avec l'eau, les statuts de l'AIAE+ seront présentés au printemps 2026.

Les bancs et les tables mises dans les forêts de la commune ne sont pas conformes à la législation cantonale, une discussion est en cours avec l'inspecteur forestier pour essayer de rendre ces installations conformes.

Les cibles électroniques du stand de tir de Sugnens doivent être changées. Un préavis sera présenté au prochain Conseil, cette responsabilité incombant aux communes. A ce sujet, la butte de tir n'a pas à être assainie selon les analyses faites.

Monsieur François Guizzetti termine en présentant une image de synthèse de la nouvelle ASET.

Monsieur David Aubert demande ce qu'implique la mise à disposition d'une parcelle en zone de biodiversité. Monsieur François Guizzetti répond que la parcelle est laissée telle quelle pour toute la durée. À la suite d'une intervention de Monsieur Nicolas Mermoud, Monsieur François Guizzetti rappelle que ces parcelles sont surveillées et en cas de nécessité, des travaux peuvent être entrepris.

Monsieur Thierry Gay Crosier informe qu'un panneau « PRU », Point de Rencontre d'Urgence a été mis devant la grande salle de Poliez-le-Grand. Un Point de Rencontre d'Urgence est un lieu où la population peut se rendre lors d'une catastrophe pour obtenir des informations et de l'aide. Il rappelle au sujet des abris PCi, que c'est le canton qui gère entre les abris privés et publics, le nombre de places à disposition étant suffisant pour l'ensemble de la population.

Monsieur Daniel Leuba revient sur la sécurité routière pour donner suite aux discussions qui ont eu lieu lors du dernier Conseil. La municipalité a pris note des remarques émises et Monsieur Xavier Gaudard présente le projet mis en place conjointement avec l'entreprise Traject. Les zones à risques relevées (là où il y a eu des accidents) sont le centre du village de Poliez-le-Grand ainsi que la croisée entre la route cantonale et les Novalles, cette dernière étant la responsabilité du canton. Pour le territoire communal, la 1^{ère} phase d'analyse va être l'état de situation avec comptage de vitesse, analyse de la conformité des panneaux, gabarits, visibilité sur 4 zones de la commune. La 2^{ème} phase permettra d'analyser les besoins, la 3^{ème} phase planifiera les travaux à effectuer et la 4^{ème} phase sera le financement et la réalisation de ces travaux. De plus amples informations suivront dans les conseils à venir. Monsieur Patrick Gérard demande la temporalité de ces phases. Monsieur Xavier Gaudard précise qu'il n'y a eu à ce jour qu'une rencontre avec Traject qui doit maintenant chiffrer le montant du projet et mettre en place une feuille de route. Monsieur David Aubert demande si le voyer sera intégré à ces discussions. Monsieur Xavier Gaudard répond que le voyer sera consulté pour la mise en conformité des panneaux, mais pas forcément pour les

discussions préalables. Monsieur Cédric Barde demande quel est le lien entre Traject et la DGMR et ce qu'il se passe si la DGMR n'est pas en adéquation avec le projet. Monsieur Xavier Gaudard répond que le canton sera consulté au fur et à mesure de l'avancement du projet. Monsieur Jean-Philippe Dupraz s'étonne qu'à Dommartin le domaine public soit utilisé pour stocker du matériel privé et que des poteaux de marquage abimés ne soient pas remplacés. Monsieur Xavier Gaudard répond que la municipalité va prendre contact avec les personnes concernées par le dépôt de matériel et que les poteaux sont remis en place 2 fois par année. Monsieur Daniel Leuba précise que le travail entrepris avec l'entreprise Traject a pour but de couper court au sentiment d'insécurité. Il précise que la phase de comptage coûte CHF 20'000.- et rappelle que la municipalité ne peut remédier à la responsabilité personnelle des usagers de la route et des citoyens.

Monsieur Daniel Leuba fait un point au sujet de la législature 2026-2031. Tous les municipaux actuellement en place prennent la parole et annoncent qu'ils se représentent pour la législature à venir.

Pour terminer, Monsieur Daniel Leuba rappelle que la Coupe du Monde de la Raisinée aura lieu le week-end prochain et que la municipalité et la voirie y participeront.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

ASET : Monsieur Nicolas Mermoud informe que le budget 2026 a été accepté.

ASIRE : Monsieur Daniel Leuba précise que le conseil intercommunal a lieu demain soir. A la suite de la mise en place de la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale), une étude sur la modification des statuts est en cours, à ce sujet un préavis devra être approuvé par les 26 communes participantes d'ici la fin de l'année 2025.

EFAJE : Monsieur Daniel Leuba résume la dernière séance qui a duré 3 heures. Plusieurs sujets ont été abordés, dont la visibilité des coûts de l'EFAJE à l'avenir et l'éventuel changement de modèle de cette association. L'évolution salariale de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'EFAJE a également été abordée. Une longue discussion a ensuite eu lieu vu les décisions cantonales de diminuer le budget alloué à l'accueil de jour. En 2026, les coûts devraient être stables mais Monsieur Daniel Leuba, ainsi que plusieurs autres membres de l'association, estiment que la structure doit évoluer pour que les communes aient leur mot à dire sur le financement. De plus, ils estiment que la FAJE, qui dispose d'une réserve de CHF 36'000'000.- doit soutenir les structures d'accueil lorsque le budget cantonal diminue.

Le Président remercie les membres du conseil qui œuvrent au sein des diverses associations.

6. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2026 (rapporteur: Monsieur Thierry Schneeberger

Monsieur Daniel Leuba précise tout d'abord qu'il n'y a pas de comparaison entre 2025 et 2026, le programme informatique des 2 années étant différent et ne permettant pas de comparaison. Monsieur Daniel Leuba présente le préavis municipal et explique que la Municipalité ne souhaite pas augmenter le taux d'imposition, afin de ne pas pénaliser les citoyens de la commune. Le Syndic lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thierry Schneeberger donne lecture du rapport de la commission gestion et finances. Celle-ci recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et ouvre la discussion.

En l'absence d'intervention, la discussion est close. Le préavis municipal est mis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

Le coefficient d'impôt communal est maintenu à 72.5 %.

7. Divers

Monsieur Nicolas Menétrey passe la parole à l'assemblée.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 29 septembre 2025

Madame Sandrine Picard demande s'il est possible de boucher le trou prévu pour le sapin de Noël sur la place du village de Sugnens lorsqu'il n'est pas utilisé. Monsieur François Guizzetti lui répond que d'ici fin octobre des couvercles seront installés sur tous les trous prévus à cet effet.

Madame Pierrette Meige se questionne au sujet de la nouvelle antenne 5G à la gare de Sugnens. Monsieur François Guizzetti répond qu'elle est située sur un terrain appartenant au LEB. Monsieur Lionel Panchaud précise que la mise à l'enquête a été effectuée l'an dernier et qu'elle est nécessaire pour exploiter la 5G sur le réseau du LEB.

Madame Sandrine Picard demande s'il est possible de disposer d'une petite cabane pour ranger le matériel utilisé quand le four à pain est allumé, le rangement actuel dans l'ancien poids public étant insatisfaisant. Monsieur Daniel Leuba a pris note de cette demande et la municipalité y répondra lors d'un prochain conseil.

Monsieur Thierry Schneeberger fait remarquer qu'à Poliez-le-Grand le passage piéton situé devant l'arrêt de bus à Derrière-le-Chêne est de moins en moins visible.

Monsieur Daniel Leuba fait part de la déception de la municipalité par rapport au taux de participation des citoyens à la journée PEC qui a eu lieu mi-septembre sur la Place des Tires. La commission PEC et la municipalité ont consacré beaucoup de temps et d'énergie pour organiser cette journée et la question se pose de savoir si un tel évènement aura encore lieu dans le futur.

Monsieur Patrick Gérard annonce son déménagement et donc sa démission. Il remercie la municipalité et les conseillères et conseillers pour la collaboration durant cette législature.

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 8 décembre à la salle du Conseil de Poliez-le-Grand.

Monsieur Stéphane Jordan, membre du Grand Conseil prend la parole et fait une présentation du bâtiment qui abrite la salle dans laquelle nous sommes. Il explique également le travail des députés.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie la municipalité, les conseillères et conseillers ainsi que les invités pour leur présence et les invite à l'apéritif dinatoire qui suivra.

Monsieur Nicolas Menétrey clôt le conseil à 21h11.

Le Président



Nicolas Menétrey



La Secrétaire remplaçante



Mical Waeber-Dutoit